

Réalisation et gestion des aménagements végétalisés urbains.

Evaluation terminale

Mardi 20 janvier 2004 - durée 1h30

A partir de la lecture de l'article de presse du Dauphiné Libéré du 14/11/2003, vous allez expliquer à partir d'exemples vus lors des TD en quoi consiste la gestion différenciée des espaces verts et naturels d'une commune et comment elle se concrétise sur le terrain.

La gestion différenciée ne permet pas de régler tous les problèmes, aussi s'accompagne-t-elle souvent d'un plan de gestion qui s'adresse à des espaces boisés ou des alignements d'avenue dont la durée de vie est suffisamment longue pour envisager une gestion à long terme.

Expliquer ce qu'est un plan de gestion et quelles sont les principales étapes de son écriture et de son application.

Un plan de gestion s'appuie sur un inventaire exhaustif des arbres de la commune. Pour le réaliser, on utilise des "fiches inventaires".

Proposez un modèle de "fiche inventaire" en donnant brièvement les éléments que l'on doit y trouver.

La gestion différenciée des espaces verts pour aujourd'hui et demain

La notion de gestion différenciée est familière aux initiés de la commune car pratiquée depuis 1995. Aujourd'hui, une mise en informatique des données aidera à en assurer la pérennité.

La gestion différenciée consiste à définir un mode d'entretien adapté à chaque type d'espace végétalisé (vert) selon sa place dans la ville, sa fonction, son utilisation, l'ambiance et l'aspect esthétique que l'on veut lui donner. L'objectif final étant de conserver au mieux les milieux naturels, d'augmenter la diversité de la flore et de la faune, de redonner une dynamique d'évolution naturelle en ayant recours le moins possible aux actions traumatisantes et aux produits chimiques. Depuis 1995, la commune est engagée dans cette voie. Mais la réussite dépend de la continuité d'action. Une seule erreur fait faire un retour en arrière et demande plusieurs années pour récupérer le niveau initial. Devant ce risque, la réactualisation des informations et leur formalisation ont été jugées indispensables et un stagiaire en maîtrise

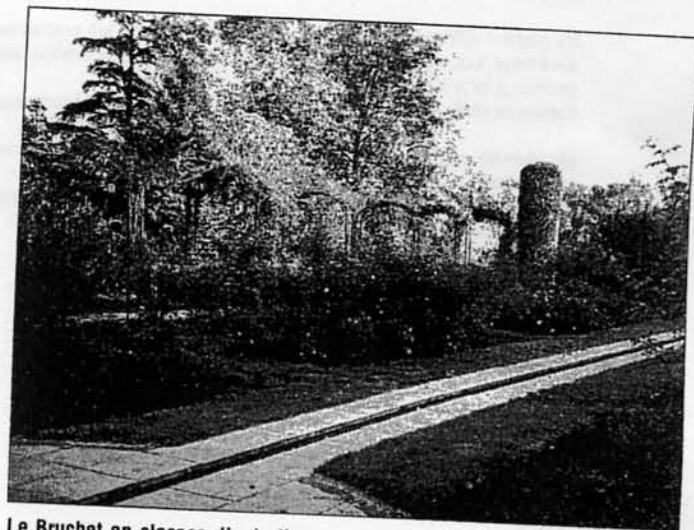
de géographie, Pierre-Yves Cottu a été embauché 6 mois pour mener à bien ce projet.

Création d'une base de données

85 sites d'espaces verts représentant entre 64 et 65 hectares ont été recensés. À chaque site a été affectée une fonction (parc, accompagnement de voirie, de bâtiment municipal, etc...) et un relevé cartographique a été établi grâce à un logiciel spécifique. Quatre classes d'entretien ont été définies, allant du plus intensif (interventions nombreuses, par exemple de 25 à 40 tontes par an) au plus extensif (deux à trois interventions par an).

En effet, "les contraintes et niveaux d'entretien ne sont pas les mêmes pour un espace vert en bordure de voirie qui doit respecter des normes de sécurité strictes (visibilité, etc...), pour un parc de promenade et pour un parc de prestige" explique P. Y. Cottu "et un même parc peut avoir plusieurs vocations : promenade, agrément, sport, etc...".

Sites, fonctions, classes d'entretien précisant pour chaque type de composants (fleurs, prairies, pelouses, arbustes, etc...) des types d'action (tonte, taille, etc...), des périodes et des fréquences d'actions ont été consignées dans une base de données. Cette base de données sera une mémoire vivante. Interventions et observations seront enregistrées,



Le Bruchet en classes d'entretien III et IV : l'accent est mis sur le naturel. Tandis que le Bachais géré de façon intensive en classes I et II : c'est un parc de prestige à caractère horticole.

et, au fil du temps, le contenu de la base aidera à analyser l'évolution des espaces, des usages et attentes des habitants, les modifications des différents milieux "car rien n'est stable". "La gestion différenciée demande non seulement des connaissances horticoles mais aussi des connaissances sur les climats, la faune, la flore, les sols, l'adaptation des végétaux à un sol et à un climat, etc...", souligne P. Y. Cottu pour qui elle s'inscrit dans une politique de développement durable, d'écologie du paysage.

Vive les herbes folles !

La pratique de la gestion différenciée des espaces verts réintroduit la nature en ville. Vive les herbes folles ! et ne vous étonnez donc plus de voir des prairies non fauchées, des lieux sauvages. Ils ne sont pas abandonnés.

Ils sont suivis. Ces lieux-là sont propices à l'augmentation de la bio-diversité, donc à la construction d'un espace urbain plus écologique. L'œil a tout simplement besoin de regarder autrement.

Claude TRANCHANT ■